



Bulletin Officiel

N° 3715 Mercredi 27 Octobre 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE KASSERINE «SODEK» 2-3

OFFRE A PRIX FERME –OPF–

OFFRE A PRIX FERME –OPF– ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE « MODERN LEASING » 4-10

DESIGNATION DE CENTRALISATEUR

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL- 11

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2010-2» 11

COURBE DES TAUX 12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 13-14

ANNEXE

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE KASSERINE « SODEK »

Avenue HABIB BOURGUIBA - face de la B.C.T. - 1200 –KASSERINE

Conformément à la décision de Monsieur le Président de la République relative au doublement du Capital des Sociétés régionales d'Investissements, l'A.G.Extraordinaire de la Société de Développement Economique de Kasserine tenue le 18 Juin 2010 a décidé d'augmenter le Capital Social pour le porter de **890.865,000 DT** à **6.236.055,000 DT** par l'émission de **1.069.038** actions nouvelles de nominal 5 DT à libérer de la moitié lors de la souscription et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions de cette augmentation.

En vertu de cette autorisation, le Conseil d'Administration a fixé, lors de sa réunion en date du 07 septembre 2010, les modalités de l'augmentation de capital envisagée ainsi que les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions comme suit :

Caractéristiques de l'émission :

- Montant de l'émission** : Le capital social sera augmenté de 5.345.190,000 DT par souscription en numéraire.
- Nombre d'actions à émettre** : 1.069.038 actions.
- Valeur nominale des actions** : 5 dinars.
- Forme des actions à émettre** : nominative.
- Catégorie** : ordinaire.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à leur valeur nominale, sans prime d'émission, soit **5 dinars** l'action à libérer de la moitié lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 1.069.038 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- à titre irréductible : à raison de **six (06) actions nouvelles pour une (01) action ancienne**.
- à titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et /ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

- Suite -

Période de souscription :

La souscription aux 1.069.038 actions nouvelles à émettre en numéraire sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, tant à titre irréductible que réductible, à raison de six (06) actions nouvelles souscrites pour une (01) action ancienne et ce du **08 Novembre 2010 au 22 Novembre 2010 inclus**.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce du **25 Novembre 2010 au 24 Décembre 2010 inclus**.

Un avis sera, à cet effet, publié au Bulletin officiel du CMF.

Souscription publique :

Passé ce délai, les actions non souscrites peuvent être offertes au public totalement ou partiellement, personnes physiques ou morales et ce à partir du **27 Décembre 2010**.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Toutefois, cette date ne doit pas excéder les trois mois qui suivent la date d'ouverture des souscriptions soit le **07 Février 2011 inclus**. Un avis sera publié à cet effet, au Bulletin officiel du CMF.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, au siège de la société. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 2,500 Dinars représentant la moitié de la valeur nominale de l'action.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible suivant réservé spécialement à l'augmentation du capital de la SODEK :

BH Agence de Kasserine

14 205 2053007000726 90

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aura reçu les souscriptions.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 1.069.038 actions nouvelles souscrites porteront jouissance à partir du **1er/01/2010 à hauteur de leur libération soit la moitié**

Marché des titres :

Les actions de la société sont négociables sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° **10-0716** en date du **22/10/2010**, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société de Développement Economique de Kasserine et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME – OPF– ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE «MODERN LEASING»

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme – OPF – et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société «Modern Leasing».

Dans le cadre du prospectus, la société «Modern Leasing» a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions acquises dans le cadre de cette opération lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui devra renouveler les mandats des administrateurs ou en cas de vacance ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

Aussi, le Groupe BH⁽¹⁾, détenant actuellement 74,00% du capital de la société « Modern Leasing», s'est engagé :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

(1) Banque de l'Habitat, Epargne Invest SICAF, Assurances SALIM et SIM-SICAR.

- Suite -

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «MODERN LEASING» AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La société «Modern Leasing» a demandé l'admission au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis de la totalité des actions ordinaires y compris celles objet de l'offre, toutes de même catégorie, de nominal 5 dinars et composant la totalité de son capital.

La Bourse a donné, en date du 29/07/2010, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société «Modern Leasing» au marché principal de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société «Modern Leasing» se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 8,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

- **Décisions ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 23/06/2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «Modern Leasing» tenue le 15/07/2010, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis.

- **Autorisation d'augmentation du capital :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/07/2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société «Modern Leasing» de 15 000 000 dinars à 20 000 000 dinars par souscription en numéraire d'un montant de 5 000 000 dinars et l'émission de 1 000 000 actions nouvelles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer le prix d'émission, les modalités et conditions de cette augmentation de capital et remplir d'une manière générale toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'augmentation du capital en vue de l'introduction en Bourse.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2010, le Conseil d'Administration de la société «Modern Leasing» a fixé, lors de sa réunion du 15/07/2010, le prix d'émission des actions nouvelles à 8,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Le Conseil d'Administration a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 01/01/2010.

- **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/07/2010 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Il convient de signaler à ce niveau que du fait de l'absence d'indication du prix d'émission de l'opération d'augmentation de capital au niveau des rapports respectifs du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes soumis pour approbation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2010, d'une part, de la délégation par ladite AGE au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer le prix d'émission, d'autre part, et vue l'importance que revêt cette information pour les actionnaires dans la mesure où il y aurait suppression de leur droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration et les commissaires aux comptes, une fois le prix d'émission fixé, ont établi des rapports complémentaires décrivant les conditions définitives de l'opération et son impact sur la structure du capital de la société, lesquels rapports ont été mis à la disposition des actionnaires.

- Suite -

- **Cadre de l'offre :**

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 25,00% du capital après réalisation de ladite augmentation.

1- Présentation de la société :

Dénomination : «Modern Leasing»

Siège social : Immeuble Assurances SALIM. Lotissement AFH/BC5 Centre Urbain Nord –1082– Tunis Mahrajène

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 28/03/1997

Capital social : 15 000 000 dinars divisé en 3 000 000 d'actions de nominal 5 dinars⁽²⁾ entièrement libérées.

Objet social :

La société a pour objet :

- d'effectuer des opérations de leasing mobilier et immobilier portant sur des biens à usage professionnel, (industriel, commercial, de service, etc...) ;
- de prendre en charge toute étude ou projet en relation direct ou indirect avec le leasing ;
- de prendre des participations ou des intérêts dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport, souscription, achat de titre et droit sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.
- et généralement d'effectuer toute opération financière, industrielle, commerciale, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **25/10/2010** au **08/11/2010 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2010**.

4- Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Modern Leasing» a été fixé à **8,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

5- Établissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «Modern Leasing» exprimées dans le cadre de la présente offre.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible **N° 14902902300700088343** ouvert auprès de la Banque de l'Habitat Agence Charguia.

(2) Réduction de la valeur nominale de 10 dinars à 5 dinars décidée par l'AGE du 15/07/2010.

- Suite -

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 1 000 000 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 25,00% du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2010.

Les actions offertes dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme seront réparties en quatre catégories :

❖ **Catégorie A** : 30% des actions offertes, soit 300 000 actions seront réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 400 actions.

Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini dans l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créances ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur ;

❖ **Catégorie B** : 50% des actions offertes, soit 500 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 401 actions et au maximum 20 000 actions ;

❖ **Catégorie C** : 15% des actions offertes, soit 150 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 400 actions ;

❖ **Catégorie D** : 5% des actions offertes, soit 50 000 actions, seront réservées au personnel du groupe BH et Modern Leasing réparti comme suit :

- 4% soit 40 000 actions pour le personnel du groupe BH autre que le personnel de la société «Modern Leasing» ;
- 1% soit 10 000 actions pour le personnel de la société «Modern Leasing».

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : Nom, Prénom, Nature et Numéro de la Pièce d'Identité Nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : Nom, Prénom, Date de naissance ainsi que la Nature et le Numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : Dénomination sociale complète et Numéro d'inscription au Registre de Commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : Dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'Inscription au Registre de Commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les personnes étrangères : le nom, le prénom ou la dénomination sociale et la nature et les références des documents présentés.

- Suite -

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 20 actions ni supérieur à 0,5% du capital social soit 20 000 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 200 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie. En outre, les demandes de souscription de la catégorie A ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de souscription. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de:

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

7- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Modern Leasing» a été fixé à **8,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société «Modern Leasing» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

- Suite -

8- Mode de répartition des titres :

Les actions offertes seront réparties en quatre catégories :

Catégories	Nombre d'actions	Répartition en % du capital de la société après l'opération	Répartition en % de l'OPF
Catégorie A : OPCVM sollicitant au minimum 400 actions et tout en respectant les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels	300 000	7,50%	30%
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 401 actions et au maximum 20 000 actions	500 000	12,50%	50%
Catégorie C : Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 400 actions	150 000	3,75%	15%
Catégorie D : Personnel du groupe BH et Modern Leasing	50 000	1,25%	5%*
Total	1 000 000	25,00%	100%

* Dont 1% réservé au personnel de la société «Modern Leasing»

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- **Pour les catégories A et B :** les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.
Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie C :** les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie D :** les demandes de souscription du personnel du groupe BH et Modern Leasing seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. La répartition sera faite comme suit :
 - 4% pour le personnel du groupe BH autre que le personnel de la société «Modern Leasing» ;
 - 1% pour le personnel de la société «Modern Leasing».

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D.

9- Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états de demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

- Suite -

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie D, la liste des demandes de souscription sera transmise par la SIFIB-BH à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

10-Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de l'AFC et de la SIFIB-BH, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

11-Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

12-Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

La valeur «Modern Leasing» est inscrite sur les comptes de la STICODEVAM depuis le 05/10/2010 sous le code ISIN TN0006720049.

Les actions de la société seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse.

13- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

La cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

14- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période de six mois à partir de la date d'introduction, sera établi entre, la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse et des actionnaires de la société «Modern Leasing» : BH, Epargne Invest SICAF, Assurances SALIM, SIM-SICAR et ABaraka Bank, portant sur 20% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 850 000 dinars et 100 000 actions.

15-Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société «Modern Leasing», se sont engagés après l'introduction de la société en Bourse à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 10-715 du 11 octobre 2010, sera incessamment mis à la disposition du public auprès de la société «Modern Leasing», de la SIFIB-BH et de l'AFC, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES (suite)DESIGNATION DE CENTRALISATEUR**Compagnie Internationale de Leasing -CIL-**

Siège social : 16, avenue Jean Jaurès -1001 Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing -CIL- porte à la connaissance des porteurs d'obligations de l'emprunt obligataire « CIL 2010-2», qu'elle a désigné la Compagnie Générale d'Investissement -CGI-, intermédiaire en bourse sis au 16, avenue Jean Jaurès -1001 Tunis-, comme centralisateur de cet emprunt, et ce, conformément à l'article 2 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

2010 - AS - 1042

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2010-2»**

La Compagnie Générale d'Investissement -CGI-, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'Emprunt Obligataire «CIL 2010-2» de D. 30 000 000 ouvertes au public le 18 octobre 2010, ont été clôturées **le 25 octobre 2010.**

2010 - AS - 1043

AVIS

COURBE DES TAUX DU 27 OCTOBRE 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,583%		
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,583%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,582%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,582%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,582%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,582%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,581%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,581%	997,745
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011	4,581%		
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,641%	1 017,241
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,746%	1 005,179
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,808%	1 034,643
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,862%	1 081,678
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,887%	1 110,777
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,950%	1 077,023
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 007,966
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 079,089
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,391
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 106,907
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,889

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	134,487	134,498		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,689	11,690		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,206	1,207		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,396	32,399		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,535	44,539		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	170,998	169,245		
7 FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	713,081	705,725		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	146,657	144,913		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	134,108	133,114		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	119,469	118,822		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	118,499	117,696		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	115,357	113,968		
13 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	-	99,428	98,836		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
14 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET	30-mars-07	1 159,446	1 305,265	1 292,782		
15 FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 258,575	2 261,518		
16 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	126,508	126,114		
17 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	126,467	124,945		
18 FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 148,295	1 151,072		
19 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	132,481	132,856		
20 FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	166,358	165,661		
21 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	15,410	15,421		
22 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 862,534	5 877,861		
23 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 637,080	6 646,298		
24 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,441	2,444		
25 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,921	1,925		
26 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,260	1,231		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL
			Date de détachement du coupon	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
27 SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	107,520	107,531
28 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	103,836	103,846
29 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	104,430	104,441
30 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	102,329	102,339
31 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	103,111	103,122
32 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	106,468	106,478
33 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	103,192	103,204
34 SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	103,258	103,268
35 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	103,415	103,426
36 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	105,267	105,276
37 GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	102,232	102,242
38 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	103,607	103,617
39 FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	103,404	-
40 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	105,757	105,766
41 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	105,487	105,496
42 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	102,122	102,130
43 SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	102,308	102,317
44 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	103,677	103,687
45 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	101,755	101,765
46 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	105,553	105,563
47 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	103,561	103,567
48 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	102,050	102,060
49 AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	103,908	103,918
50 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	104,161	104,171
51 ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	101,413	101,421

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,429	10,473	10,474
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	102,811	103,339	103,350
54	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	101,111	101,331	En cours de liquidation
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	101,371	101,432
SICAV MIXTES								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	77,859	77,225
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	163,842	162,368
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 641,391	1 625,715
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	115,420	115,008
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	122,757	121,794
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	103,176	101,381
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,784	16,726
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	286,792	284,454
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	54,370	53,651
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 357,053	2 334,304
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	81,832	81,197
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	59,597	59,264
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	105,049	104,638
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	116,662	116,006
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	114,554	113,602
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,819	11,788
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,958	12,903
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	17,308	17,151
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	18,071	17,857
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,896	12,749
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	137,378	135,452
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	136,325	135,348
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	130,972	130,014
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	21,596	21,357
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	103,157	102,693
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	108,935	107,965
82	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	156,679	157,058
83	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,659	10,570
84	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	128,580	127,836
85	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	117,970	117,930
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	185,585	186,594
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	161,774	162,329
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	139,156	139,454
89	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	10 924,966	11 055,390
90	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	196,319	198,112
91	MAC ETHICAL FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	-	107,734	108,948
92	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 513,022	1 521,902
93	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	109,195	108,345
94	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	111,286	110,345
95	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 516,794	10 510,501

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 20 Novembre 2008 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la Poste OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 30 septembre 2010, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 29.680.694 dinars et un résultat net de la période allant du 06 juillet 2009 au 30 septembre 2010 de 489.162 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Septembre 2010 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Samir Labidi

BILAN
au 30 SEPTEMBRE 2010
(Unité : 1000 TND)

	Notes	30/09/2010	31/12/2009
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	15 741,962	2 226,812
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		1 452,680	1 812,600
b - Obligations et Valeurs assimilées		14 289,282	414,212
c - Autres Valeurs			
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		13 938,732	3 689,502
a - Placement monétaires	3-3	5 037,369	2 527,228
b - Disponibilités	3-10	8 901,363	1 162,274
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		29 680,694	5 916,314
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-6	51,890	7,085
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	3,391	2,177
TOTAL PASSIF		55,281	9,261
ACTIF NET			
CP 1 -Capital	3-5	28 109,181	5 738,497
CP 2 - Sommes distribuables		1 516,232	168,556
a - Sommes distrib.des exercices antérieurs		-	-
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 516,232	168,556
ACTIF NET		29 625,413	5 907,053
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		29 680,694	5 916,314

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 06 juillet 2009 au 30 septembre 2010
(Unité: 1000 TND)

	Notes	Période du 06/07/2009 au 30/09/2010	Période du 06/07/2009 au 31/12/2009
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	424,400	19,124
a - Dividendes		90,051	12,669
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		334,349	6,455
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	229,838	41,815
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		654,238	60,939
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	128,879	11,318
REVENU NET DES PLACEMENTS		525,359	49,621
<u>PR 3 - Autres produits</u>		0,642	0,095
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	21,794	4,303
RESULTAT D'EXPLOITATION		504,207	45,413
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		1 012,025	123,144
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		1 516,232	168,557
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(1 012,025)	(123,144)
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		(3,672)	4,148
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		(10,386)	0,750
* Frais de négociation		(0,987)	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		489,162	50,311

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 06 juillet 2009 au 30 septembre 2010
(Unité : 1000 TND)

	<i>Période du</i> 06/07/09 <i>au</i> 30/09/10	<i>Période du</i> 06/07/09 <i>au</i> 31/12/09
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	504,207	45,413
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	(3,672)	4,148
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	(10,386)	0,751
d - Frais de négociation de titres	(0,987)	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>		
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	38 035,888	5 379,860
* Capital	36 677,100	5 253,900
* Régularisation des sommes non distrib.	(5,714)	(10,862)
* Régularisations des sommes distrib.	1 364,502	136,822
* Droits d'entrée		
b - Rachats	8 899,637	523,718
* Capital	8 549,100	511,000
* Régularisation des sommes non distrib.	(1,940)	(0,959)
* Régularisation des sommes distrib.	352,477	13,677
* Droits de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	29 625,413	4 906,454
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de période	1 000,600	1 000,600
b - En fin de période	29 625,413	5 907,053
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>		
a - En début de période	10 006	10 006
b - En fin de période	281 280	57 435
VALEUR LIQUIDATIVE	105,324	102,848
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	3,20%	3,18%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30 / 09 / 2010
 (Unité en Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titres

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2010 à 15.741.962 dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30-09-2010	% Actif	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor	9.200	1000,000	9.635.864	32,46%	ETAT
BTA 5,50% mars 2019	9.200	1000,000	9.635.864	32,46%	ETAT
Titres émis par des sociétés		4.566.650	4.653.417	15,68%	
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5.000	500.000,000	466.706	1,57%	A.Bank
ATL 2010-1	5.000	500.000,000	503.049	1,69%	BBB
BH 2009	5.000	500.000,000	516.065	1,74%	BH
CHO 2009	2.000	200.000,000	206.474	0,70%	BIAT
Meublatex Industries 2010 (A)	4.000	400.000,000	407.480	1,37%	AB
STB 2010-1 (B)	10.000	1.000.000,000	1.022.303	3,44%	STB
TUNISIE LEASING 2009-2	15.000	1.500.000,000	1.531.340	5,16%	BBB+
OPCVM			1.452.680	% Actif net	
SICAV BH OBLIGATAIRE	7132	101,335	723.805	2,44%	-
TUNISO EMIRATI SICAV	7101	103,314	728.875	2,46%	-
Total du portefeuille-titres			15.741.962		

Les entrées en portefeuille-titres qui ont été enregistrées pendant la période allant du 01-07-2010 au 30-09-2010, concernent la souscription à l'emprunt obligataire « ATL 2010-1 » pour un montant de 500.000 Dinars, ainsi que les souscriptions aux parts émises par la SICAV BH OBLIGATAIRE pour un montant total de 5.836.353,385 dinars.

Les sorties du portefeuille-titres qui ont été enregistrées concernent les rachats de parts d'actions SICAV BH OBLIGATAIRE et qui s'élèvent pour la même période à un total de 5.511.772,702 dinars ainsi que le remboursement de l'emprunt obligataire Amen Bank 2009 pour un montant de 33.350 DT.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent, au **30-09-2010, 424.400 dinars**, et se détaillent ainsi :

Désignation	30-09-2010
Revenus de parts d'OPCVM	90.051
Revenus des BTA	236.406
Revenus des obligations	97.943
Total	424.400

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2010 à 5.037.369 dinars** se détaillant ainsi:

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 30-09-2010	% actif	Emetteur	Garantie
Billet de trésorerie ML	1.000.000	969.890	3,27%	Modern Leasing	-
Billet de trésorerie ML	1.500.000	1.468.029	4,94%	Modern Leasing	-
Billet de trésorerie ST MOURADI	500.000	515.383	1,74%	ST MOURADI	BH
Billet de trésorerie SH EI Kantaoui	2.000.000	2.084.067	7,02%	SH EI Kantaoui	BH
	5.000.000	5.037.369			

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste totalise, au 30.09.2010, 229.838 dinars et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésoreries, les certificats de dépôt et les placements à terme :

Désignation	30-09-2010
Intérêts des placements à termes	62.795
Intérêts des billets de trésoreries	166.635
Intérêts des certificats de dépôts	408
Total	229.838

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Libellé	30/09/2010
Capital initial constitué	
Montant	1.000.600
Nombre de titres	10006
Nombre d'actionnaires	7
Souscriptions réalisées y compris le capital initial	
Montant (nominal)	36.677.100
Régul. Des sommes non distribuables	-5.714
Nombre de titres émis	366.771
Rachats effectués	
Montant (nominal)	8.549.100
Régul. Des sommes non distribuables	-1.941
Nombre de titres émis	85.491
Autres effets sur le capital	
Moins values potentielles sur titres	-3.673
Moins values réalisés sur cession de titres	-10.386
Frais de négociation	-987
Capital au 30 septembre 2010	
Montant	28.109.181
Nombre de titres	281.280
Nombre d'actionnaires	1.147

3-6 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2010 à 51.890 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30-09-2010
Rémunération du gestionnaire à payer	9.152
Rémunération du distributeur à payer	42.738
Total	51.890

3-7 Autres créiteurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2010** à **3.390 dinars** et se détaille comme suit :

Désignation	30-09-2010
Etat retenues à la source	(2.452)
Honoraires du commissaire aux comptes	3.496
Redevances CMF à régler	2.169
TCL à payer	177
Total	3.390

3-8 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du distributeur et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de distribution et de gestion conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2010** à **128.880 dinars** et se détaille comme suit :

Désignation	30-09-2010
Rémunération du gestionnaire	22.739
Rémunération du distributeur	106.141
Total	128.880

3-9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les charges de pré-exploitation, la T.C.L ainsi que l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2010** à **21.794 dinars** et se détaille comme suit :

Désignation	30-09-2010
Redevances CMF	15.163
Honoraires du commissaire aux comptes	3.496
Charges de pré-exploitation	475
Impôt et taxes et versements assimilés	297
T.C.L	1.598
Autres charges	765
Total	21.794

3-10 Disponibilités :

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2010** à **8.901.363 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	30-09-2010
Dépôts à vue	3.917.525
Placements à terme	4.983.838
Total	8.901.363